



Municipalité de Lantier

Copie de résolution

Le 9 mai 2023

À une séance ordinaire, tenue à la salle communautaire lundi, le 8 mai 2023 et à laquelle assistaient Monsieur le Maire M Richard Forget et les conseillers suivants :

Marie-Josée Leroux, conseillère; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont conseillère, Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier Benoit Charbonneau.

2023.05.088

8. DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET FAITS SAILLANTS 2022

ATTENDU QUE l'article 176.2.2 du code municipal permet au conseil de déterminer le moyen de diffusion dudit rapport;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son virage vert, a choisi de diffuser ledit rapport en version électronique sur le site Internet de la Municipalité et qu'à la demande de citoyennes, citoyens, une version papier sera disponible à l'Hôtel de ville de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que le moyen de diffusion choisi est la version électronique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023
VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 9 MAI 2023**

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier.